

## RAPPORT DE PRESENTATION

### Objet : Finances – Adoption du Budget primitif de l'année 2020

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Mais le budget communal c'est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire – organe exécutif de la collectivité – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget communal est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations), et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, les produits d'exploitation du domaine et des services publics locaux.
- La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que le remboursement du capital de la dette. En recettes elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA et l'autofinancement.

Le budget primitif 2020 s'appuie sur les orientations budgétaires présentées le 11 juin 2020 en conseil municipal. Il reprend l'ensemble des résultats de l'exercice 2019 et l'intégralité des reports.

La présente note de présentation, expose de manière plus détaillée, les grandes tendances de ce budget.

Le budget principal, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2019		138 293,02		1 047,33
Mouvements réels	3 612 706,72	3 552 524,00	701 828,67	622 671,04
Mouvements d'ordre	78 110,30	0,00		78 110,30
<b>TOTAL</b>	<b>3 690 817,02</b>	<b>3 690 817,02</b>	<b>701 828,67</b>	<b>701 828,67</b>

### EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

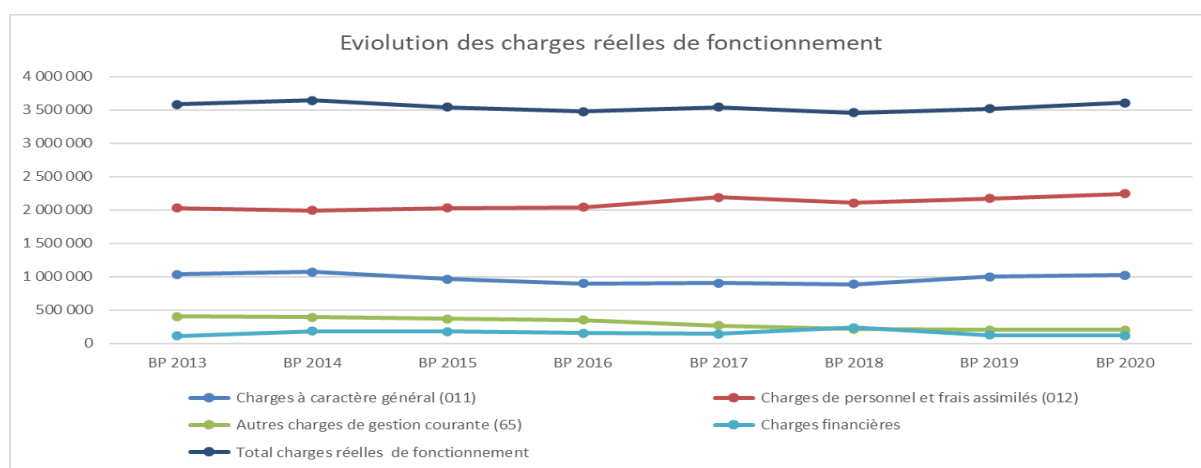
Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 3 690 817,02€ (y compris la reprise des résultats de 2019). En mouvements réels les recettes progressent de +1.62% et les dépenses +2.55% par rapport aux prévisionnels de 2019.

La présentation en page 7 du projet de budget 2020, présente le niveau prévisionnel des différents chapitres budgétaires.

Le détail par article est présenté de la page 15 à 17.

## Les dépenses de fonctionnement

En mouvements réels les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2.55% pour prendre en compte des dépenses liées à la mise en place des mesures sanitaires du covid-19. Pour autant l'exécution des dépenses de gestion courante fera l'objet de toutes les attentions comme les années antérieures.



### ↳ **Les charges à caractère général (CHAP. 011)**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides et des prestations externes. Cet ensemble de dépenses représentent en 2020, un prévisionnel de 1 024 100 € en hausse de 2.4% par rapport à 2019

Charges à caractère général (011)	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
Achats (c/60)	510 300	545 271	489 738	479 063	462 500	453 550	494 079	527 850	6,8%
Services extérieurs (c/61)	381 500	370 900	315 722	291 900	307 000	311 670	367 266	355 650	-3,2%
Autres services extérieurs (c/62)	127 800	139 142	140 800	113 259	117 200	104 650	117 200	118 600	1,2%
Taxes (c/ 63)	16 000	16 500	16 500	17 900	19 500	19 700	22 000	22 000	0,0%
<b>Total Chap. 011</b>	<b>1 035 600</b>	<b>1 071 813</b>	<b>962 760</b>	<b>902 122</b>	<b>906 200</b>	<b>889 570</b>	<b>1 000 545</b>	<b>1 024 100</b>	<b>2,4%</b>

Ces charges représentent près de 30% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

### ↳ **Les charges de personnel et frais assimilés (CHAP. 012)**

Les frais de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la ville avec un montant prévisionnel de 2 243 377 €. Des efforts significatifs ont permis de contenir les dépenses liées à ce chapitre budgétaire. Mais il faudra intégrer :

- La réactivation des « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » après une année de gel,
- L'augmentation du taux des cotisations retraites (CNRACL),
- Besoins en personnel pour la mise place des mesures sanitaires liées à la crise du covid-19,
- Remplacement d'un agent en congé de maternité,

- Remplacement d'agent en congés de maladie,
- La prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité qui augmente mécaniquement la rémunération des agents,
- La prise en compte des éléments législatifs et/ou réglementaires.
- L'harmonisation du régime indemnitaire

Le budget primitif 2020 présente une hausse prévisionnelle des charges de personnel de 3,2% par rapport au prévisionnel 2019.

#### ↳ **Les charges de gestion courante (CHAP 65)**

Ce poste budgétaire comporte notamment les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations et les participations obligatoires. D'une année sur l'autre les trajectoires sont similaires.

#### ↳ **Les charges financières (CHAP 66)**

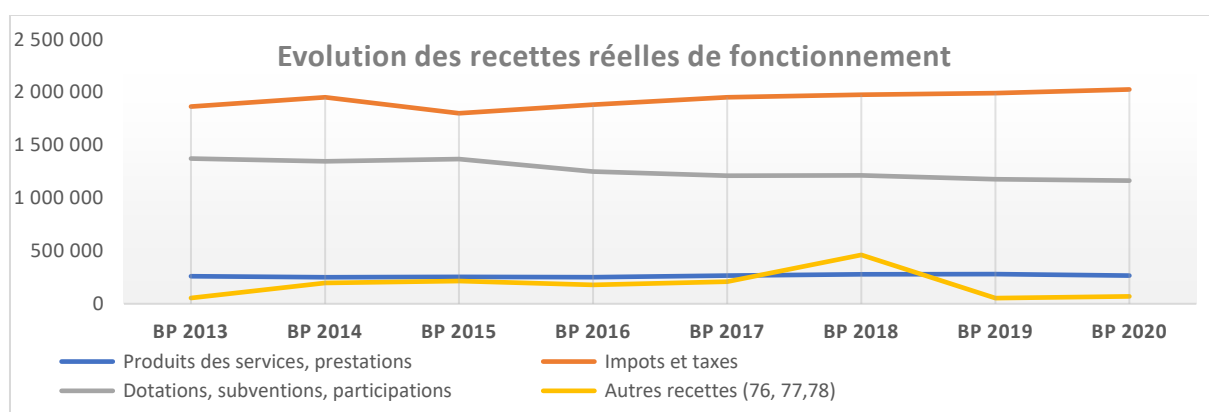
Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la ville pour rembourser l'intérêt d'emprunts.

En 2020, le budget consacré est de 119 230 € en raison de la trajectoire d'extension de la dette.

### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 552 524.00 € en mouvements réels hors affectation des résultats de l'exercice 2019.

RECETTES RELLES	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
Excédent reporté									
Produits des services, prestations	260 800	250 800	253 200	251 850	265 355	277 500	280 500	267 000	-4,81%
Impôts et taxes	1 865 208	1 953 378	1 801 636	1 881 790	1 951 493	1 975 712	1 992 042	2 026 514	1,73%
Dotations, subventions, participations	1 373 201	1 345 828	1 367 942	1 251 525	1 211 431	1 214 717	1 177 943	1 164 557	-1,14%
Autres recettes (76, 77,78)	55 500	196 188	213 875	179 355	208 336	461 973	53 607	69 453	29,56%
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 554 709</b>	<b>3 746 194</b>	<b>3 636 653</b>	<b>3 564 520</b>	<b>3 636 616</b>	<b>3 929 902</b>	<b>3 632 037</b>	<b>3 690 817</b>	1,62%



#### ▪ **Les produits issus des services (Chapitre 70)**

Ce chapitre intègre l'ensemble des recettes issues des prestations communales et les produits relatifs à l'occupation du domaine. Elles représentent 7% pour des recettes réelles de la ville. Les variations sont marginales et résultent en grande partie de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal.

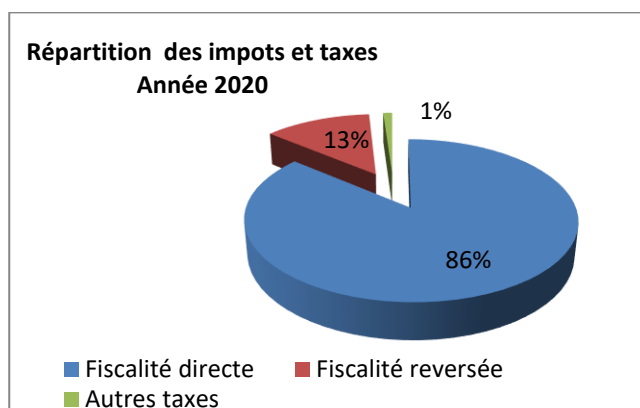
La plus grosse partie (soit 82%) concerne les redevances et droits des services périscolaires (Activités périscolaires, restauration scolaire, crèche).

Par rapport à l'année 2020, ces recettes sont prévues à la baisse (-4,8%) pour intégrer l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services municipaux (restaurant scolaire, crèche, ALSH, location de salles).

	Prévisions 2019	Réalisées 2019	Prévisions BP 2020
<b>Chapitre 70</b>	280 500	272 362	<b>267 000</b>

### ↳ **les impôts et taxes (chap. 73)**

Comme en 2019, 55% des recettes réelles proviennent de la fiscalité et des taxes diverses (dont 86% pour les contributions directes).



Les recettes de ce chapitre sont composées en grande partie du produit des contributions directes (TH, TFPB, TFPNB) pour 86% et de diverses fiscalités reversées à hauteur de 13% (Attribution de compensation dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation des ressources intercommunales).

Les recettes de fonctionnement de ce chapitre budgétaire représentent 55% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité, avec une prévision en hausse de 1.73% par rapport à 2019.

	Inscrits en 2019	Réalisées 2019	Prévisions 2020
<b>Chapitre 73</b>	1 992 042	2 008 436	<b>2 026 514</b>

### **La fiscalité locale (Contributions directes)**

Le projet de budget a été construit sur une hypothèse de reconduction des taux communaux de la fiscalité. De ce fait, les seules variations seront portées uniquement par la modification des bases fiscales fournies par les services fiscaux (Voir imprimé 1259 COM).

Le produit de la fiscalité directe est estimé à 1 750 000 € pour 2020 à partir des hypothèses suivantes :

- Reconduction des taux communaux de l'année 2019 THFB et TFNB). Le taux de la TH étant figé pour 2020 en raison de la réforme fiscale encours (Produit estimé de la RH 666 863€).
- Evolution législative des bases fiscales de la TH sur les résidences principales de +1.009 et de +1,012 sur les résidences secondaires et locaux vacants. Pour rappel les taux de la TH sont figés en raison de la mise en œuvre de la réforme de la taxe fiscalité locale.

Produit fiscal	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
TH	565 814,00	582 785,00	598 199,00	634 010,00	634 010,00	634 010,00	656 276,00	666 863,00	2%
TFB	975 375,00	992 137,00	1 008 610,00	1 017 569,00	1 017 569,00	1 017 569,00	1 051 093,00	1 077 970,00	3%
TFNB	6 095,00	6 332,00	6 411,00	6 411,00	6 411,00	6 411,00	6 490,00	6 095,00	-6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 547 284,00</b>	<b>1 581 254,00</b>	<b>1 613 220,00</b>	<b>1 657 990,00</b>	<b>1 657 990,00</b>	<b>1 657 990,00</b>	<b>1 713 859,00</b>	<b>1 750 928,00</b>	<b>2%</b>

Population au 1<sup>er</sup> janv. 2020 4079 Hab.

Evolution du produit fiscal / habitant	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions directes /Hab.	384.32	394.67	407.14	<b>410.08</b>	<b>411</b>	<b>413</b>	<b>418</b>	<b>429</b>
Dont TH/Hab.	14.86	146.08	156.20	<b>152.74</b>	<b>150.54</b>	<b>153</b>	<b>160</b>	<b>163</b>

### La fiscalité reversée

En tant que membre de la Métropole Rouen Normandie, la collectivité perçoit des contreparties financières. Cette fiscalité reversée comme la Dotation de Solidarité Communautaire et l'Attribution de Compensation sont stables d'une année sur l'autre.

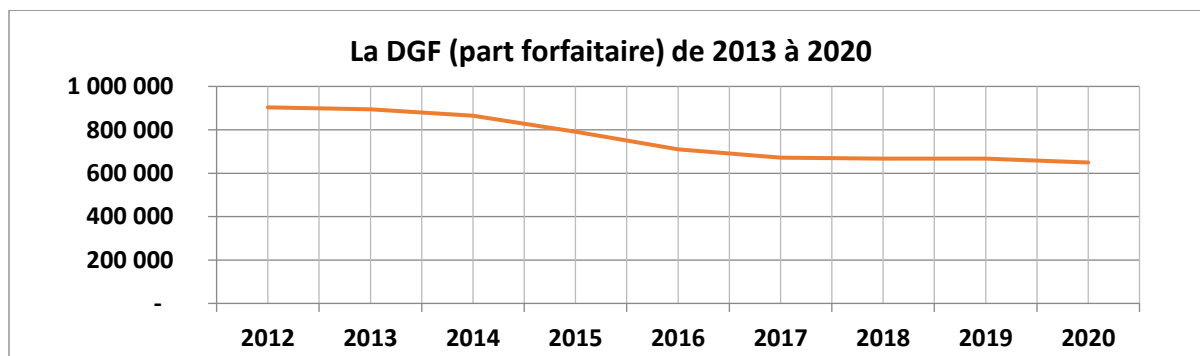
Pour 2020, elles représentent tout de même 12% des impôts et taxes perçus par la collectivité en y incluant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) le mécanisme de péréquation horizontale.

#### ↳ **Les dotations et participations (chap. 74)**

Les dotations et participations quant à elles représentent 39% des recettes de fonctionnement de la collectivité (dont 60% uniquement pour la DGF).

### Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2019, la loi de finances a précisé la stabilité de l'enveloppe de la DGF en 2020.



#### ↳ **Les autres dotations (compensations versées)**

Les allocations compensatrices versées pour compenser en partie ou en totalité les mesures d'exonérations ne devraient pas connaître une forte variation.

	Prévisions 2019	Exécution 2019	Prévisions 2020
<b>Diverses compensations</b>	<b>228 443</b>	<b>224 533.12</b>	<b>223 000</b>

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Les dépenses d'investissement**

Le budget 2020 de la section d'investissement s'attache à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services rendus, leur accessibilité, et le cadre de vie de la cité déjà inscrit en reste à réaliser (306921.18) permettront de terminer le programme de réhabilitation de l'étage de l'ancienne école Prévert en cabinets médicaux. Les travaux ont été livrés fin mai de cette année.

Compte tenu des effets de la crise sanitaire qui a conduit à une installation tardive des exécutif, le Budget 2020 peut être considéré comme un budget de transition.

Les crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2020 s'élèvent à 246 407€ (hors remboursement de la dette en capital). Ils serviront à financer les principaux investissements aussi bien en équipements qu'en travaux :

#### L'amélioration des bâtiments communaux et des équipements existants :

- Crédits complémentaires à hauteur de 50 000€ pour finaliser la réhabilitation de l'école Prévert (au niveau de l'étage) y compris des crédits relatifs à la réfection des chéneaux sur la partie brique afin de pérenniser la réhabilitation en cours : 20 000 €, Pour mémoire 263 106 €. Sont déjà inscrits en RAR.
- Travaux d'isolation des combles de certains bâtiments communaux.
- Réfection de l'éclairage des tennis couverts (remplacement par des ampoules led) : 15 000 €,
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : 25 000€,
- Remplacement de la clôture de l'école Jean Lurçat : 15 000 €,
- Divers travaux sur le patrimoine communal pour une enveloppe budgétaire de 52 100€. En particulier la réfection de la toiture du Gymnase Fernand Léger (Y compris tennis couverts), Cette opération très lourde sera étalée sur plusieurs exercices budgétaires pour tenir compte des contraintes d'utilisation de la structure et budgétaire de la collectivité. Une première enveloppe de 30 000 euros est prévue pour 2020, des études seront nécessaires pour calibrer l'investissement.
- Lancement des études nécessaires à la réhabilitation du Foyer communal et du parc municipal

#### L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services

- Renouvellement du matériel informatique pour les services administratifs : 15 000 €,
- L'équipement nécessaire à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Aragon Prévert à la rentrée 2020-2021. Une enveloppe de 12 000 € est prévue.
- Finaliser le remplacement des équipements pour le restaurant scolaire : 12 000€
- Renouvellement de matériels pour les services techniques : 20 000 €

#### La sécurisation des espaces publics

- L'amélioration de la sécurité dans les bâtiments communaux avec l'installation de nouveaux défibrillateurs dans les salles de sports : 5 800 € TTC
- Le remplacement de matériels de sécurité incendie (Extincteurs, Blocs de secours...)

## Remboursement du capital de la dette

Pour l'année 2020, le montant du capital de la dette est de 148 466.22€ ce qui ramènera l'encours de la dette en fin d'année 2020 à 2 299 759.44€, soit 563€/hab. Il faut préciser qu'aucun emprunt souscrit par la collectivité ne relève de la qualification d'emprunt toxique et que la totalité ne présente aucun risque (*taux fixes*)

## Le mode de financement des investissements

Pour le financement des investissements, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt. La collectivité poursuivra donc sa stratégie de désendettement.

Pour le financement des investissements inscrits au BP 2020, il mobilisera ses ressources propres 701 828.67 €, soit 553 328.67 € après remboursement du capital de la dette.

Ressources propres disponibles	Montants
Affectation des résultats de l'exercice 2019	150 000.00
Solde d'exécution	1 047.33
FCTVA	107 312.00
Reste à réaliser de l'exercice 2019	347 843.04
Autres ressources issues du GFP	17 516.00
Ressources internes (amortissements)	78 110.30
	<b>701 828.67</b>

## Répartitions fonctionnelles du BP 2020

